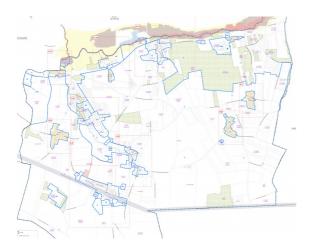


Accueil / Vos services / Urbanisme / L'urbanisme

## L'URBANISME



Le Plan Local d'Urbanisme actuel, approuvé le 7 mars 2014 et modifié le 4 mars 2016, organise le développement de la commune en fixant les règles d'urbanisme : zones constructibles, coefficient d'occupation des sols, prescriptions architecturales...

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une

déclaration préalable.

Depuis le 1er mars 2017 le recours à un architecte pour réaliser un projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol totale dépasse 150 m<sup>2</sup> (bâtiment existant inclus).

À noter les personnes qui engagent des travaux sur la commune sans dépôt de dossier préalable en mairie risquent une sanction : cela va de l'arrêt des travaux jusqu'à la démolition en cas de non-conformité avec le règlement du Plan Local d'Urbanisme en cours.

Le titulaire d'une autorisation d'urbanisme (ou la personne qui a dirigé les travaux, par exemple l'architecte) doit adresser une <u>déclaration d'achèvement</u>



<u>des travaux</u> à la mairie pour signaler la fin de ses travaux. Un contrôle de conformité sera effectué par le maire-adjoint.



Vos travaux peuvent être soumis à différentes taxes (taxe d'aménagement, redevance archéologique, <u>PFAC</u>...)

La taxe d'aménagement se compose de la part communale (taux: 5%), de la départementale (taux 2,2%), de la part régionale (1%). La redevance d'archéologie préventive est de 0,55%.

## DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

Délibération instaurant la taxe d'aménagement

Délibération délégation du Droit de Préemption Urbain à la CA Coulommiers Pays de Brie

Délibération approbation du PLU
Délibération modification simplifiée du PLU
Orientation d'aménagement et de programmation
Réglementation PLU
PLU Plan de zonage général
PLU Plan de zonage Bourg
PLU Plan de zonage Le Chailloy
PLU Plan de zonage La Bretonnière
PLU Plan de zonage La Couture
PLU Plan de zonage La Tuilerie Caboche
PLU Plan de zonage Le Buisson

PLU Plan de zonage Le Martroy
PLU Plan de zonage Les Champtretôts
PLU Plan de zonage Les Petits Aulnoys
PLU Plan de zonage Montigny
PLU Plan de zonage La Fontenelle

## **COMMUNE DE CHAILLY-EN-BRIE**

96 rue du parc 77120 CHAILLY-EN-BRIE 01.64.03.09.61

## **Nous contacter**

 $\wedge$